



APPEL À CANDIDATURES 2025 AIDE DE LA FONDATION COLETTE CAILLAT

Cette Fondation vise à honorer la mémoire de la philologue et grande spécialiste des études indiennes Colette Caillat (1921-2007), élue membre de l'Académie en 1987. Sanskritiste de haute réputation, Colette Caillat s'était consacrée à des recherches de premier plan dans les domaines de la grammaire comparée et de la lexicographie moyen-indiennes (pâli et prakrits), dont elle était l'un des rares maîtres internationaux, ainsi que sur le jaïnisme et le bouddhisme.

Pour en savoir plus sur la Fondation, rendez-vous sur > <https://aibl.fr>.

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

La Fondation Colette Caillat distribue des aides à des enseignants et à des chercheurs français et étrangers spécialistes d'études indiennes.

CHAMPS DE RECHERCHE CONCERNÉS

L'aide de la Fondation Colette Caillat vise à encourager les recherches sur l'Inde classique et prémoderne abordées à travers leurs langues et leurs sources textuelles : sanskrit, pâli, prakrits, langues vernaculaires du monde indien. L'étude des sources matérielles et artistiques ainsi que les recherches sur l'histoire de l'indologie sont également des domaines envisageables.

DISCIPLINES CONCERNÉES

Histoire – philologie – histoire de l'art.

INFORMATION SUR L'AIDE

Une aide forfaitaire d'un montant maximum de 4 000 € sera attribuée cette année.

Les candidats dont les dossiers auront été retenus par le conseil d'administration de la Fondation en seront avisés au mois de juin de l'année en cours.

Une fois sa période de recherche achevée, le bénéficiaire de l'aide devra envoyer un bref rapport sur ses travaux accomplis. Il devra assortir toute publication qui aura été réalisée durant cette période de la mention « Recherche réalisée avec le soutien de la Fondation Colette Caillat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ». Il devra envoyer un PDF de ses éventuelles publications à la Fondation.

DÉLAI

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au : **30 avril 2025**.

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature comprendra les documents ou copie de documents suivants, rédigés en français :

1. Fiche mentionnant les informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, téléphone, adresse postale complète, date de naissance et nationalité ;
2. Présentation des principaux domaines de recherche ;
3. Langues principalement utilisées dans la recherche avec indication du niveau de compétence en lecture, écriture et compréhension (selon les cas) ;
4. Informations sur le doctorat obtenu (date avec mois et année, université d'obtention, titre de la thèse, domaine scientifique du doctorat, directeur et membres du jury de thèse) ;
5. Autres diplômes ;
6. Position actuelle incluant une brève description des activités ;
7. *Curriculum vitae* (de 2 pages maximum), avec justificatif des titres possédés et une liste des publications et/ou communications ;
8. Présentation du projet de recherche (500 mots maximum) ;
9. Lettres de recommandation ;
10. Budget prévisionnel détaillé par ressource et dépense (frais de déplacement, d'hébergement, frais techniques, etc.) montrant sa faisabilité global ;
11. RIB.

Le dossier de candidature sera adressé au secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par voie électronique, sous la forme d'un fichier PDF unique, transmis à : secretariat2@aibl.fr.